



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE  
M.R.C. MASKINONGÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Ursule, tenue à la salle J. Édouard Baril, sise au 215, rue Lessard à Sainte-Ursule, le **13 janvier 2026, à 19h30**, sous la présidence de monsieur Réjean Carle, maire.

À laquelle sont présents :

Madame Denise Béland, conseillère au poste numéro un  
Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux  
Madame Sylvie Lessard, conseillère au poste numéro trois  
Madame Josée Bellemare, conseillère au poste numéro quatre  
Madame Sylvie Béland, conseillère au poste numéro six

Absence motivée :

Monsieur Philippe Dauphin, conseiller au poste numéro cinq

Formant quorum.

Madame Guylaine St-Louis, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

**MOMENT DE RÉFLEXION.**

**RÉSOLUTION # 2026-01-01**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**

- 1.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2025, de la séance extraordinaire du budget le 16 décembre 2025 ainsi que la séance d'ajournement du 16 décembre 2025
- 1.2 Correspondance
- 1.3 Informations du maire
- 1.4 Approbation des comptes
- 1.5 Comités
- 1.6 Dossiers des élus·es et délégation
- 1.7 Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2025
- 1.8 Renouvellement adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 1.9 Facturation aux municipalités desservies par les services de la société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA Mauricie)
- 1.10 Appui MRC projet "VITA-Projets structurants "

**2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS**

- 2.1 Avis de motion et dépôt du règlement # 355-26 bibliothèque municipale

**3. RESSOURCES HUMAINES**

**4. TRAVAUX PUBLICS**

**5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

## **6. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

- 6.1 Achat d'estrades, bancs et tables
- 6.2 Location de salle pour cours de danse
- 6.3 Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

## **7. PARC DES CHUTES**

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **9. VARIA**

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Sylvie Béland

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item << sujets divers >> ouvert;

### **RÉSOLUTION # 2026-01-02**

1.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2025, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET LE 16 DÉCEMBRE 2025 AINSI QUE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 16 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2025, de la séance extraordinaire du budget le 16 décembre 2025 ainsi que la séance d'ajournement du 16 décembre 2025.

Séance ordinaire 2 décembre 2025 :

PROPOSITION DE : Sylvie Béland

APPUYÉ PAR : Denise Béland

ET RÉSOLU UNANIMENT :

Séance extraordinaire (budget) du 16 décembre 2025 :

PROPOSITION DE : Josée Bellemare

APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard

ET RÉSOLU UNANIMENT :

Séance d'ajournement du 16 décembre 2025 :

PROPOSITION DE : Josée Bellemare

APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux ci-haut mentionnés, tels que rédigés;

## 1.2 CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière mentionne que la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 décembre 2025 a été acheminée aux membres du Conseil lors de leur réception.

## 1.3 INFORMATIONS DU MAIRE

### **RÉSOLUTION # 2026-01-03**

#### 1.4 APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes à payer;

#### N°chèque

C0012171	FONDS DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	42,00 \$
C0012172	MICHEL BERNECHE INC.	247,49 \$
C0012173	MUNICIPALITE DE MASKINONGE	975,18 \$
C0012174	SPA MAURICIE	8 000,00 \$
C0012175	ÉCOLE BELLE-VALLÉE	250,00 \$
C0012176	MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUSTIN	3 026,75 \$

**12 541,42 \$**

#### N°chèque Accès D

L2500601	VISA DESJARDINS	1 847,85 \$
L2500602	MICHAËL GÉLINAS	65,00 \$
L2500603	REJEAN COURCHESNE	345,00 \$
L2500604	CARLE REJEAN	94,48 \$
L2500605	GUYLAIN ST-LOUIS	970,39 \$
L2600001	GUYLAIN ST-LOUIS	427,71 \$
L2600002	INT COMMUNICATION	63,18 \$
L2600003	BELL CANADA	151,43 \$
L2600004	BELL CANADA (internet)	80,42 \$
L2600005	FQM ASSURANCES	54 115,23 \$
L2600006	COOPTEL	0,20 \$
L2600007	BELANGER, SAUVE	3 325,16 \$
L2600008	VISA DESJARDINS	291,77 \$
L2600009	BELL MOBILITE PAGETTE	63,86 \$
L2600010	FRANKLIN EMPIRE INC.	1 970,91 \$
L2600011	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA INC.	383,30 \$
L2600012	CANADIEN NATIONAL	3 403,50 \$
L2600013	EXPRESS MAG INSTITUTIONS	1 026,88 \$
L2600014	HYDRO-QUEBEC	2 645,38 \$
L2600015	STEPHANE BERARD CPA INC.	4 570,26 \$
L2600016	GARAGE R & S LESSARD INC.	1 207,24 \$
L2600017	DEPANNEUR MARIE-LOU INC.	570,21 \$
L2600018	BERGERON ELECTRIQUE INC.	3 461,87 \$
L2600019	PATRICK MORIN INC.	28,73 \$
L2600020	I. GAGNON & FILS (1983) INC.	654,21 \$
L2600021	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	333,94 \$
L2600022	SOGETEL INC.	183,85 \$
L2600023	CNS SÉCURITÉ INC	165,56 \$
L2600024	PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	104,22 \$
L2600025	RESEAU BIBLIO CQLM	91,75 \$
L2600026	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	75,27 \$
L2600027	ANDROIDE	220,71 \$
L2600028	LIBRAIRIE POIRIER	26,20 \$
L2600029	9413-1778 QUÉBEC INC	43 920,54 \$
L2600030	ENGLOBE CORP.	2 627,00 \$

L2600031	FÉLIX BERGERON	156,51 \$
L2600032	EXCAVATION FRANÇOIS BÉLANGER	620,87 \$
L2600033	FQM SERVICES COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	8 789,84 \$
L2600034	INFO PAGE	76,75 \$
L2600035	COMBEQ	707,10 \$
L2600036	EMCO CORPORATION	1 033,72 \$
L2600037	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	1 265,40 \$
L2600038	REVENU QUÉBEC	13 509,32 \$
L2600039	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	5 379,37 \$
L2600040	REGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRE	16 468,00 \$
L2600041	SIMON RIOUX	17,38 \$

173 723,86 \$

Liste des comptes payés et à payer :

LISTE DES COMPTES PAYÉS		
Chèques		0.00 \$
Accès D	L2500601 à L2600002	3 813.61 \$
Salaires	Période 48 à 52	37 994.88 \$
LISTE DES COMPTES À PAYER		
Chèques	C12171 à C12176	12 541.42 \$
Accès D	L2600003 à L2600041	169 910.25 \$

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Jeannis Charette

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le Conseil municipal approuve la liste des paiements émis et d'autoriser le paiement des comptes à payer tels que détaillés dans les listes déposées.

### 1.5 COMITÉS

- Veillée Cousins Branchaud du 31 décembre pleine d'émotion
- Préparatif du Fest-Hiver le 7 février 2026
- Projet à la Soupe débute le 22 janvier 2026
- Rencontre comité vitalisation à venir en janvier
- Rencontre comité des loisirs planification des activités 2026
- Nomination Sylvie Béland Gala Sport Hommage le 24 janvier
- Rencontre Politiques familiales à venir
- Raquettes au Parc des Chutes le mardi et samedi à 10h
- Rencontre OBVRLY table concertation en février
- Préparation des activités journées animées au Parc des Chutes

### **RÉSOLUTION # 2026-01-04**

#### 1.6 DOSSIERS DES ÉLUS·ES ET DÉLÉGATION

**Monsieur Réjean Carle, maire** : MRC, assurances, D'office sur tous les comités, Régie d'aqueduc de Grand Pré;

**Madame Denise Béland, conseillère au poste numéro un** : Ressources humaines, Suivi budgétaire, Politique famille-aînés, voirie, Comité des mesures d'urgence, Pique-nique et Parc des Ursulois;

**Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux** : Aqueduc Fontarabie-Beaupré, Voirie, Pompiers, Agir Maskinongé; Comité des mesures d'urgence, Véhicules

**Madame Sylvie Lessard, conseillère au poste numéro trois** : Développement durable, Art et culture, Parc des Chutes, OBVRLY (table de concertation)

**Madame Josée Bellemare**, conseillère au poste numéro quatre : Ressources humaines, Communications (Web et Internet), Substitut Régie d'aqueduc, Comité des mesures d'urgence;

**Monsieur Philippe Dauphin**, conseiller au poste numéro cinq : Comité des mesures d'urgence, Service sanitaire, Entretien des bâtiments, Comité consultatif d'urbanisme, maire suppléant table des maires de la MRC de Maskinongé;

**Madame Sylvie Béland**, conseillère au poste numéro six : Loisirs, Bibliothèque, Subventions aux organismes, Comité consultatif d'urbanisme, Comité des loisirs

**RÉSOLUTION # 2026-01-05**

**1.7 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ POUR L'ANNÉE 2025**

CONFORMÉMENT AUX articles 961.3 et 961.4 du Code municipal, la municipalité doit publier et déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Ursule a conclu des contrats comportant des dépenses de plus de 25 000 \$

PROPOSITION DE : Denise Béland

APPUYÉ PAR : Josée Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, en vertu de l'article 961.4 du code municipal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Cette liste sera publiée sur le site internet de la municipalité conformément à la loi.

**RÉSOLUTION # 2026-01-06**

**1.8 RENOUVELLEMENT ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la cotisation de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est dû pour son renouvellement annuel;

CONSIDÉRANT QUE l'association propose annuellement un congrès avec les nouveautés et des formations sur le milieu municipal;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette

APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si, ici, au long rédigé;

QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation au montant de 588.67 \$ *taxes incluses*;

QUE le Conseil autorise l'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ ;

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule supporte les coûts inhérents relatifs à l'inscription, aux repas, hébergement et déplacement pour le congrès;

QUE ces dépenses soient payées à même le budget « congrès et colloque » et dans « cotisation » de la fonction « l'administration ».

**RÉSOLUTION # 2026-01-07**

**1.9 FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LA MAURICIE (SPA MAURICIE)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit assurer, sur son territoire, les services relatifs au contrôle animalier conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA) dispose de l'expertise et des ressources nécessaires pour offrir ces services ;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par la SPA Mauricie pour la prestation des services de contrôle animalier pour l'année 2026, au coût de 8 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont prévus aux prévisions budgétaires de l'exercice financier 2026 ;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland

APPUYÉ PAR : Josée Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'autoriser la Municipalité à reconduire l'entente de services avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie pour l'année 2026, au montant de 8 000 \$ ;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document requis pour en assurer l'exécution ;

D'imputer la dépense au poste budgétaire approprié du budget 2026.

**RÉSOLUTION # 2026-01-08**

**1.10 APPUI MRC PROJET “VITA-PROJETS STRUCTURANTS”**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a déposé une demande de soutien financier dans le projet “ VITA-projets structurants” du programme Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Soutien à la vitalisation pour la construction du boulodrome de Louiseville;

CONSIDÉRANT que ce projet constitue une infrastructure récréative structurante pour l'ensemble du territoire et qu'il contribuera à améliorer l'offre d'activités de loisirs pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconnaît les retombées positives régionales associées à la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT que la MRC sollicite l'appui des municipalités locales afin de renforcer sa demande de financement ;

PROPOSITION DE : Jeannis Charette

APPUYÉ PAR : Sylvie Béland

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'approuver et d'appuyer la démarche de la MRC de Maskinongé visant à obtenir un soutien financier dans le cadre du programme VITA – Projets structurants pour la construction du boulodrome de Louiseville ;

DE CONFIRMER que la Municipalité reconnaît l'importance régionale du projet et son caractère structurant pour la communauté ;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre la présente résolution à la MRC de Maskinongé.

### **RÉSOLUTION # 2026-01-09**

#### 2.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT # 355-26 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Par la présente, Sylvie Béland, conseillère au poste numéro # 6 :

- Donne l'avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement # 355-26 bibliothèque municipale C.J. Magnan;
- Dépose le projet de règlement # 355-26 bibliothèque municipale C.J. Magnan

### **RÉSOLUTION # 2026-01-10**

#### 6.1 ACHAT D'ESTRADES, BANCS ET TABLES

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'estrades pour le terrain de soccer, de bancs pour le terrain de Pickleball et tables pour le Parc Ursulois était prévu au budget 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer les infrastructures et les aménagements du parc municipal afin de mieux répondre aux besoins des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE des gradins en aluminium, des bancs en aluminiums et des tables en acier galvanisé et plastique recyclé doivent être acquis pour assurer la sécurité, la durabilité et la fonctionnalité des installations ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été obtenues :

Sports-Inter plus	15 567.62 \$ taxes incluses
Distribution Sports Loisirs	16 734.84 \$ taxes incluses

PROPOSITION DE : Sylvie Béland

APPUYÉ PAR : Sylvie Lessard

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le Conseil municipal entérine l'achat de 3 gradins en aluminium, de 2 bancs en aluminium et de 2 tables en acier galvanisé et plastique recyclé pour le parc municipal auprès de l'entreprise Sports-Inter plus, pour un montant total de 15 567.62 \$ taxes incluses.

### **RÉSOLUTION # 2026-01-11**

#### 6.2 LOCATION DE SALLE POUR COURS DE DANSE

CONSIDÉRANT QUE l'Ursuloise Mme Ginette Despins désire donner des cours de danse Néo-Baladi au centre communautaire pour les enfants et les adultes;

CONSIDÉRANT QUE les cours Néo asiatique, Néo Jazz et Néo Flamenco pour les enfants sont prévus le mardi de 18h à 20h pendant 12 semaines à compter du 27 janvier 2026 en utilisant la salle JA Mayrand ou la salle J. Édouard Baril s'il advenait que la salle JA Mayrand est louée

CONSIDÉRANT QUE les cours Néo Western et Tribal fusion pour les adultes sont prévus le mercredi de 18h à 20h pendant 12 semaines à compter du 28 janvier 2026 en utilisant la salle JA Mayrand ou la salle J. Édouard Baril s'il advenait que la salle JA Mayrand est louée;

CONSIDÉRANT QUE Mme Despins demande un soutien financier pour le spectacle de fin d'année est prévu le 18 avril 2026 à la salle J.A. Mayrand;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde déjà la gratuité de location pour les cours destinés aux enfants et un tarif réduit pour les cours destinés aux adultes, ce qui constitue un soutien significatif;

CONSIDÉRANT QUE Mme Despins elle est responsable de la décontamination de la salle s'il y a lieu ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Despins est avisée que la location de la salle pour les cours de danse pourrait être annulée si une autre activité ou location prioritaire est prévue dans la salle;

PROPOSITION DE : Sylvie Béland  
APPUYÉ PAR : Jeannis Charette  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil municipal autorise la gratuité de location de la salle lors des cours de danse pour les enfants le mardi soir pendant 12 semaines à compter du 27 janvier 2026;

QUE le Conseil municipal autorise la location de 20.00 \$ *taxes incluses* par soir de location, lors des cours de danse pour adulte le mercredi soir pendant 12 semaines à compter du 28 janvier 2026;

QUE le Conseil n'accorde pas de soutien financier additionnel pour le spectacle de fin d'année considérant les avantages accordés en matière de location.

QUE la location de la salle soit annulée sans frais si une autre activité ou location prioritaire est prévue dans la salle.

### **RÉSOLUTION # 2026-01-12**

#### **6.3 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)**

CONSIDÉRANT QUE Le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) permet de soutenir financièrement les propriétaires d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air pour la réalisation de ces projets;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettrait à la Municipalité de recevoir une aide financière pour faire le changement de la patinoire municipale

PROPOSITION DE : Denise Béland  
APPUYÉ PAR : Jeannis Charette  
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule autorise la présentation du projet de Patinoire au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Ursule à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule désigne Madame Guylaine St-Louis, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

## VARIA

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19h55 à 19h57

### SUJETS DIVERS

### **RÉSOLUTION # 2026-01-13**

#### 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 19h57.

PROPOSITION DE : Jeannis Charette

APPUYÉ PAR : Sylvie Béland

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Signé :

RÉJEAN CARLE, Maire

Signé :

GUYLAINNE ST-LOUIS, Directrice générale, greffière-trésorière

*Je, Réjean Carle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Signé : \_\_\_\_\_ maire*